



Inscription à la journée de roulage sur le circuit Michelin à SALON DE PROVENCE avec votre propre véhicule

Dimanche 16 Novembre 2014

La piste faible adhérence du circuit Michelin de Salon de Provence sera privatisée pour une journée de roulage Drift organisée par Xtrem Drift, le Dimanche 16 Novembre 2014.

Tarifs :

- 280€ la journée sur votre propre véhicule.
 180€ la demi-journée sur votre propre véhicule

Options:

- 70€ Cours particulier avec moniteur à vos côtés pour la ½ journée
 29€ Deuxième conducteur
 59€ Location jantes avec pneus dans différentes tailles et entraxes, (Infos par téléphone)
 49€ Location Go Pro HD. Gravure et DVD Offert !

Déroulement de la journée de stage de pilotage Drift :

- 8h15: Accueil, café offert
 - 8h45 : Briefing théorique et sécurité
 - 9h15: Roulage par sessions, avec 2 groupes.
- Quand le groupe A, roule sur la piste mouillée, le groupe B peut profiter des animations annexes (Run en duel pour tester les performances de sa machine ou atelier frein à main). Et inversement.
- 12h15: Pause repas (repas non compris dans la prestation)
 - 14h00: Reprise roulage par sessions, avec 2 groupes.
 - 17h00: Fin du roulage

Si vous souhaitez vous joindre à nous, veuillez nous retourner ce **contrat d'engagement** par courrier ou par mail accompagné de votre **règlement**, de la **décharge de responsabilité** (une pour chaque pilote) et de **votre attestation d'assurance circuit**. Vous recevrez une confirmation d'inscription et de participation par email à la réception de votre engagement.

Attention quelques consignes :

- Le port du casque est obligatoire pour les pilotes et leurs passagers des véhicules équipés d'un arceau.
- Uniquement deux personnes seront autorisées par voiture, à l'avant.
- Interdiction formelle de fumer sur le circuit, une zone fumeur et des cendriers seront mis à votre disposition.
- Si des personnes souhaitent vous accompagner, merci de nous le signaler.



VOTRE CONTACT :
Axel FRANCOIS
Tél : 06.47.46.14.25
Email : contact@xtrem-drift.fr

P.S : Tout dossier incomplet ne sera pas accepté. Aucun remboursement ne sera possible.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je confirme ma participation à la journée de roulage Drift du Dimanche 16 Novembre 2014 sur la piste faible adhérence du centre d'essais Michelin à Salon de Provence.

Marque de la voiture : _____ Modèle : _____ Chevaux : _____
Année : _____

Pilote stagiaire :

Permis de conduire N° : _____

Police d'assurance N° : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Email : _____ Tel : _____

Deuxième pilote stagiaire :

Permis de conduire N° : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Email : _____ Tel : _____

Accompagnants : Indiquer le(s) NOM(s) et Prénom(s) de vos accompagnants ci-dessous :

Nom Prénom : _____

Nom Prénom : _____

Nom Prénom : _____

Mode de paiement :

- Sur le site internet Xtrem Drift
- Espèces (un chèque de caution doit être joint au formulaire à l'ordre de "Feeling Drive")
- Chèque joint en annexe, libellé à l'ordre de "Feeling Drive »
- PAYPAL à contact@xtrem-drift.fr (N'oubliez pas d'indiquer votre NOM-Prénom /Formule choisie)

Merci de nous retourner ce **formulaire d'inscription** par courrier ou par mail accompagné du **règlement**, de la **décharge de responsabilité** (une pour chaque pilote) et de votre **attestation d'assurance circuit** à :

Feeling Drive- Xtrem Drift
64 avenue de la bourgade
13610 LE PUY SAINTE REPARADE
OU
contact@xtrem-drift.fr

Fait à :

Le/...../.....

Signature (précédée de la mention "Bon pour accord") :

Vous recevrez une confirmation par email de votre participation dès réception du dossier complet.



DECHARGE DE RESPONSABILITE ET RENONCIATION A RECOURS

Dimanche 16 Novembre 2014, journée de roulage Drift sur le circuit Michelin de Salon de Provence.

Cette journée a pour objectif de rassembler un nombre limité de véhicules, hors de toute notion de course ou de compétition. Avant le début du stage, les participants devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur attestation d'assurance dont ils certifient être en possession ce jour.

Numéro de permis de conduire

Numéro de police d'assurance

Je soussigné (nom)..... (prénom)

déclare décharger de toute responsabilité les organisateurs de la journée de roulage Drift ainsi que le circuit Michelin de tous dommages corporels ou matériels causés à un tiers ou à moi-même dans l'utilisation de mon véhicule que ce soit par moi-même ou un autre conducteur et pour quelque cause que ce soit. Cette décharge de responsabilité vaut pour moi-même ainsi que pour tout passager à bord de mon véhicule. Je renonce pour moi-même ou mes ayants droits dont je me fais fort à tout recours ou action contre l'organisateur de cette journée.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur du circuit d'essai Michelin ainsi que les consignes de sécurité données par l'organisateur ou l'un de ses représentants.

J'ai bien noté l'obligation de porter un casque si mon véhicule est équipé d'un arceau ainsi que mon passager éventuel et qu'un maximum de deux personnes sont admis à l'intérieur de la voiture. En cas d'intempéries il ne sera procédé à aucun remboursement d'inscription.

Fait à le

SIGNATURE, " lu et approuvé "

En signant cette décharge j'approuve l'intégralité de son contenu ainsi que les conditions générales de ventes.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLES 1 : Commande

Le seul fait de passer commande implique l'acceptation expresse et sans réserve du client à la totalité des conditions générales de ventes.

Nos offres et promotions s'entendent sous réserve de disponibilité, au moment du règlement effectif. Les bons cadeaux émis par Xtrem Drift sont valables jusqu'à la date inscrite sur ceux-ci. Ils ne sont pas remboursables ni échangeables mais cessibles à un autre bénéficiaire dans la limite de leur validité.

Pour être valable, toute commande doit être confirmée par écrit et retournée par courrier ou par email, accompagnée du formulaire de réservation Xtrem Drift dûment complété, ainsi que d'un règlement de 100% du montant TTC de l'opération.

ARTICLE 2 : Paiement

Les modalités de paiement s'effectuent par chèque ou un règlement par CB via PAYPAL ou par virement de 100% à l'envoi du formulaire de réservation.

ARTICLE 3 : Contenu de la prestation et Restrictions

-Stage de pilotage sur nos véhicules:

Les stages de pilotage se déroulent aux dates et lieux indiqués sur les confirmations de commande. Toute absence, au jour et à l'heure prévue, le stage sera considéré comme effectué. En aucun cas, l'acheteur ne pourra prétendre à un quelconque remboursement si le lieu et/ou la date de son stage ne lui satisfait pas pour des raisons personnelles.

La prestation comporte la location du véhicule, les leçons de Drift dispensées par un moniteur diplômé titulaire du BPJEPS, comportant un briefing portant sur les consignes de sécurité, la prise en mains du véhicule et du déroulement de la prestation. La prestation comporte également le carburant consommé pendant les tours, l'usure de l'automobile ainsi que l'assurance responsabilité civile, conformément aux articles L. 211-1 et suivants du Code des assurances.

En cas de conduite non conforme aux règles de sécurité, le moniteur pourra à tout moment interrompre la prestation, la fraction de la prestation non exécutée n'étant alors pas remboursable. RESTRICTIONS : Tout participant doit mesurer au minimum 1,50m et avoir un permis de conduire en cours de validité le jour du stage.

-Stage de pilotage Drift et journée de roulage Drift:

Les stages de pilotage se déroulent aux dates et lieux indiqués sur les confirmations de commande. Toute absence, au jour et à l'heure prévue, le stage sera considéré comme effectué. En aucun cas, l'acheteur ne pourra prétendre à un quelconque remboursement si le lieu et/ou la date de son stage ne lui satisfait pas pour des raisons personnelles.

>Règlement à respecter pour les stages de pilotage et journée de roulage avec votre propre véhicule:

Règle 1. PRESENTATION ET BRIEFING.

1. Toute personne franchissant l'enceinte du circuit est tenue de se présenter auprès des organisateurs (Xtrem Drift) afin de faire connaissance et mettre à jour les documents d'accès à la piste.
2. Tout participant à cet événement se doit de suivre le briefing, afin de prendre connaissance des règles de sécurité propres aux installations et au tracé. Une personne qui n'aurait pas assisté au briefing, se verra automatiquement refusé l'accès à la piste.
3. Chaque participant devra remettre aux organisateurs de la journée sa décharge de responsabilité dûment remplie et signée, son permis de conduire ainsi que l'assurance en règle du véhicule. Les véhicules doivent être en état correct de fonctionnement (feux stop, clignotants, warnings,...). Le port du casque est obligatoire pour le pilote et son passager. Pour rappel, les passagers sont couverts par l'assurance de la voiture, donc sous la responsabilité des propriétaires des véhicules.

Règle 2. COMPORTEMENT SUR LE CIRCUIT.

1. Ce n'est pas une course et tout comportement jugé irrespectueux ou dangereux fera l'objet d'une exclusion immédiate du circuit, sans qu'aucun remboursement ne soit effectué par les organisateurs.
2. Tout spectateur ou accompagnateur est dans l'obligation de respecter les consignes de sécurité. Ils ne sont pas autorisés à traverser la piste et à se rendre dans des zones non prévues pour le public. Seuls les commissaires désignés et les photographes ayant obtenus une autorisation spécifique pourront accéder à certains points de vue définis par les organisateurs. Les animaux de compagnies sont interdits sur le circuit pour des raisons de sécurité.

3. Tout pilote est tenu de respecter et d'obéir sans délai aux remarques et commandements des moniteurs (drapeaux, conseils, remarques, etc.) sous peine d'exclusion.
4. Règles de distances entre les véhicules. Tout pilote se doit de maîtriser son véhicule. Cela signifie qu'il est déconseillé de coller le pilote devant vous, une distance de sécurité vous sera imposée.
5. Incident sur la piste: En cas de sortie de piste, veuillez attendre que la voie soit dégagée avant de reprendre la piste. En cas d'immobilisation du véhicule, veuillez attendre dans votre véhicule, les indications du moniteur. Il est formellement INTERDIT de sortir du véhicule, sauf en cas d'incendie. Si un autre pilote sort de la piste, ne vous arrêtez pas, mettez les warnings, ralentissez et rentrez directement au stand afin de prévenir l'organisation. Inutile de créer un accident supplémentaire. En cas de panne, arrêtez-vous de suite sur le bas-côté dans un endroit visible et sécurisé, ceci afin d'éviter de mettre de l'huile sur toute la piste. En cas de sortie de piste, vous êtes responsable des dégâts occasionnés aux installations. Toute dégradation vous sera facturée et une caution sera demandée sur le champ.
6. Règles de dépassement : Durant les sessions de roulage, le dépassement du véhicule vous précédant est possible uniquement par autorisation du moniteur.
7. Entrée/Sortie sur la piste: l'entrée et la sortie de la piste est indiquée par les moniteurs-organisateur. On roule au ralenti dans les stands et on se gare proprement pour ne pas gêner les autres pilotes.

Règle 3. RESPONSABILITES

Toute personne qui participe au stage de pilotage Drift et à la journée de roulage Drift, le fait « à ses risques et périls ». Les organisateurs déclinent toute responsabilité en matière de vol, d'accident ou de dommages aux biens et aux personnes. En cas d'accrochage entre participants, ces derniers devront trouver un accord entre eux. Les organisateurs ne seront pas tenus pour responsable de toute dégradation occasionnée sur le circuit et entre les participants.

-Baptême Drift :

Les baptêmes Drift se déroulent aux dates et lieux indiqués sur les confirmations de commande. Toute absence, au jour et à l'heure prévue, le baptême sera considéré comme effectué. En aucun cas, l'acheteur ne pourra prétendre à un quelconque remboursement si le lieu et/ou la date de son baptême ne lui satisfait pas pour des raisons personnelles. La prestation comporte le carburant consommé pendant les tours compris dans votre baptême, ainsi que l'assurance responsabilité civile et dommages, conformément aux articles L. 211-1 et suivants du Code des assurances. Le baptême est effectué par un pilote confirmé et moniteur diplômé titulaire du BPJEPS.

RESTRICTIONS : Tout participant doit mesurer au minimum 1,10m et être âgé d'au moins 10ans avec l'accord parental signé.

ARTICLE 4 : Responsabilités du client

>Le client doit respecter les consignes de sécurité dictées par l'organisateur ainsi que le règlement intérieur. Il devient responsable des véhicules et des installations mise à sa disposition dès que lui-même ou l'un de ses invités prend le volant : le transfert des commandes du véhicule implique le transfert des risques.

En conséquence, et d'une manière générale :

>Les stagiaires s'engagent à réaliser le stage sous le contrôle du moniteur professionnel, à utiliser le matériel conformément aux indications des pilotes instructeurs, ne rien faire qui puisse détériorer le matériel et à être attentif, à l'écoute des consignes de sécurité.

Dans le cas contraire (conduite dangereuse, faute de pilotage ou du non-respect des règles de sécurité par le client...) le pilote instructeur ou l'organisateur pourra à tout moment interrompre la prestation. La partie de la prestation non exécutée ne sera pas remboursable et aucun dédommagement ne pourra être exigé, la prestation sera donc considérée comme effectuée en totalité.

> Le client devra prendre toutes les dispositions utiles en vue de limiter les risques que lui ou l'un de ses invités pourraient occasionner.

> Le client sera dans l'obligation de présenter son permis de conduire original le jour de son stage. A défaut, il ne pourra prétendre effectuer son stage et celui-ci sera perdu et non remboursé. Il s'engage sur le fait de ne pas être sous l'effet d'une suspension de permis de conduire.

> Les stagiaires s'engagent à se présenter au stage sans être sous l'emprise de l'alcool et sans avoir pris de médicaments susceptibles de troubler leur comportement notamment pour la conduite de véhicule. Dans le cas contraire, le stage sera purement et simplement annulé. Aucune tolérance ne sera acceptée et l'organisateur se réserve le droit de pratiquer des contrôles aléatoires à l'éthylotest. Dans le cas où le client ressortirait positif de ce contrôle, son stage sera alors considéré comme effectué et ne sera en aucun cas remboursé.

ARTICLE 5 : Responsabilité de la société

La société Xtrem Drift ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable d'accidents corporels survenus lors des prestations. De la même façon, la société Xtrem Drift ne saurait être tenue pour responsable de toute conséquence physique (mal de dos, par exemple) survenant pendant ou après la prestation. Enfin, la société Xtrem Drift ne pourra en aucun cas, être tenue responsable de vols, disparitions, détériorations ou autres dommages de tout objet ou autre appartenant au client ou à l'un de ses invités, ni de la surveillance des enfants.

ARTICLE 6 : Casse et Dégradations

La société Xtrem Drift assumera les risques matériels lors des baptêmes, le client ne sera alors pas tenu pour responsable des dommages survenant aux véhicules à condition qu'il respecte les consignes de sécurité dictées par le pilote. Le client et ses invités restent responsables des dommages causés aux autres installations mises à leur disposition. (Voir Article n° 4)

ARTICLE 7 : Annulation et Report de dates

Par le client :

Le code de la consommation offre au consommateur un droit de rétractation pendant une durée de 7 jours lors d'un achat en ligne lui permettant d'obtenir le remboursement ou l'échange du produit. Selon l'article L.121-20-4, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation de la part du client passé le délai de rétractation et dans le cas où le client ne se rendrait pas au stage ou baptême le jour et à l'heure prévue, le stage ou baptême sera alors considéré comme effectué. Dans le cas où le client ne serait pas conformé aux règles de sécurité décrites par l'instructeur, le stage ou baptême sera considéré comme effectué.

Tout changement de date peut être fait jusqu'à 15 jours avant la date de la prestation, il sera alors facturé 39€ TTC pour les frais de dossier et au-delà de ces 15 jours, cette date ne sera plus modifiable et le stage ou baptême sera alors considéré comme effectué.

Par Xtrem Drift :

-La société Xtrem Drift se réserve le droit d'annuler ou de reporter ses dates ou de changer de circuit ou de formule en fonction de leurs disponibilités, pour des raisons qu'elle estimera justifiées (conditions météo, problèmes techniques divers, nombre insuffisant de personnes...). Dans ce cas, de nouvelles dates, circuits ou formules seront proposées aux clients. En aucun cas, le client ne pourra prétendre à un quelconque remboursement de son stage après son achat en dehors du délai légal en vigueur.
-Annulation du stage dans le cas où le client ne se serait pas conformé aux règles de sécurité dictées par les pilotes instructeurs, le stage sera considéré comme effectué et ne sera en aucun cas remboursé.
-Toute absence au stage ou baptême, le jour et à l'heure prévue fera alors considérer le stage ou baptême comme effectué.

ARTICLE 8 : Report des prestations dû aux conditions climatiques ou cas de forces majeures

Xtrem DRIFT ne saurait être tenu pour responsable si les conditions météo ne conviennent pas à l'acheteur.

L'organisateur est seul décisionnaire en cas de conditions climatiques défavorables pour maintenir ou non les stages de pilotage ou baptême drift.

Si ces conditions climatiques défavorables interviennent en cours de prestation, celle-ci pourra être momentanément interrompue et le planning de la prestation glissera alors sur la journée. Si la prestation ne peut se terminer faute d'amélioration des conditions ou faute de temps, la partie de la prestation non exécutée sera supportée par le client qui s'y oblige.

Si les conditions météorologiques (telles que la neige, le verglas, la grêle), ne réunissent pas toutes les conditions en termes de sécurité, la société Xtrem Drift se réserve le droit d'annuler les stages et baptêmes et une nouvelle date en remplacement sera proposée.

Tout report, annulation ou allongement du planning dû à un cas de force majeure ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du client qui ne pourra en particulier prétendre à aucun dédommagement ni à aucune diminution de tarif.

Dans le cas d'un report de date demandé par le client, se reporter au paragraphe précédent.

La non disponibilité d'un circuit ou d'une voiture suite à une panne mécanique, casse ou accident... entraînent au gré de la société Xtrem Drift soit un report de l'opération après la date initialement prévue, soit une modification de formule (même catégorie ou supérieure), soit une modification de circuit. Tout refus du client entraînera annulation de son fait et le stage ou baptême sera alors considéré comme effectué. En aucun cas le stage ou baptême ne pourra être remboursé.

ARTICLE 9 : Réclamations

Les réclamations concernant la qualité de la prestation fournie devront être envoyées par courrier recommandé 48h au plus tard après la fin de la prestation, sous peine de forclusion. Ces réclamations ne peuvent en aucun cas justifier un retard de paiement. En cas de réclamation reconnue par nous, justifiée, notre responsabilité se limitera à la partie d'opération non réalisée. Nous ne consentirons aucun dédommagement pour les frais que le client pourrait être amené à supporter, ni pour quelques autres raisons que ce soit.

ARTICLE 10 : Prix

Les prix indiqués sur nos formulaires de réservation s'entendent TTC et restent valables au maximum 30 jours à compter de la date figurant sur ces derniers sauf stipulation spécifique contraire. En outre la société Xtrem Drift se réserve le droit de modifier ses prix en fonction des variations du prix d'achat des prestations extérieures, des taxes ou encore des variations des salaires des pilotes moniteurs.

ARTICLE 11 : Kilométrage/ Tours de piste

Le nombre de tours des stages de pilotage ou baptême varie en fonction du kilométrage des circuits.

ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des logos, marques, photos, vidéos figurant sur le site www.xtrem-drift.fr sont la propriété de Xtrem Drift représenté par Monsieur Axel FRANCOIS. Toute reproduction partielle ou complète, quel qu'en soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, sont interdites sans le consentement des détenteurs de ces représentations graphiques.

ARTICLE 13 : Délégation d'organisation

Il est entendu que Xtrem Drift commercialise les stages de conduite et autres prestations. Pour autant, elle se réserve le droit de déléguer et/ou de sous-traiter l'organisation des prestations commercialisées par un autre opérateur.

ARTICLE 14 : Évènement pour les entreprises, CE et associations

Toutes les clauses énoncées dans les présentes conditions générales de vente sont applicables pour les entreprises, CE et associations. A cela, il convient d'ajouter que tout bon de commande ou tout accord sur un devis avec versement d'un acompte entraîne l'adhésion pleine et entière du client. Toute annulation de la part du client entraîne la perte de l'acompte d'une part, et le règlement de l'intégralité de la prestation, d'autre part.

ARTICLE 15 : Contestation – Attribution de compétence juridictionnelle

Les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable en vue de mettre fin à leur différent. A défaut d'y parvenir, il est expressément convenu que seul le Tribunal de Commerce sera compétent pour examiner toute réclamation, même en cas de pluralité des défendeurs. Par ailleurs, quel que soit le pays d'exécution de la prestation, et quelle que soit la nationalité du client, seule l'application de la Loi Française prévaut.
